

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH)
et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version : 3.4

Date de la révision : 25.11.2015

Date d'impression : 25.11.2015

Page 1 / 9

INJEXION 5 ESSENCE (PROFESSIONNEL)

SECTION 1

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification du produit

Nom commercial

Injexion 5 Essence - 830 ml

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Additif multifonction pour carburant essence.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur:

SODITEN SAS

ZA Les Marchais

28 480 LUIGNY

Contact pour information:

Tél : 02.37.29.50.50

Fax : 02.37.29.55.00

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Se référer aux numéros d'appel d'urgence de l'organisme agréé ou du centre anti-poison du pays.

01.45.42.59.59

SECTION 2

IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Irritation oculaire (Eye Irrit. 2) – H319

Danger pour l'environnement – toxicité aiguë (Aquatic Acute 1) – H400

Danger pour l'environnement – toxicité chronique (Aquatic Chronic 1) – H410

2.2 Eléments d'étiquetage



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants

P264 Se laver soigneusement après manipulation

P273 Eviter le rejet dans l'environnement

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH)
et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version : 3.4

Date de la révision : 25.11.2015

Date d'impression : 25.11.2015

Page 2 / 9

INJEXION 5 ESSENCE (PROFESSIONNEL)

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer l'emballage vide ou le

réceptacle non utilisé dans les ordures ménagères

conformément à la réglementation nationale.

2.3 Autres dangers

Danger pour la santé : Non classé comme dangereux pour la santé.

Dangers physiques ou chimiques Non classé comme inflammable.

Danger pour l'environnement Classé comme dangereux pour le milieu aquatique

Contient du benzène

SECTION 3

COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les composants dangereux et leurs dangers sont issus des fiches de données de sécurité des fabricants des mélanges de base. Seule la classification des mélanges de base a été prise en compte dans la classification du mélange final.

3.1 Composants dangereux selon l'ordonnance CE n°1272/2008

Nom	CAS-No.	EC-No.	Poids %	Symbole	Mention s de danger
Distillats moyens (pétrole) adoucis	64741-86-2	265-088-7	2 – 5%	Aquatic Chronic 2 Asp. Tox. 1 Eye Irrit. 2 Flam. Liq. 3	H411 H304 H319 H226
Alkyléthers Poly[oxy(1,2-propanediyl)], alpha.-(3-aminopropyl)-.oméga.-hydroxy-, C12-15 ¹	Non disponible	Non disponible	1 – 3%	Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 Eye Dam. 1 Skin. Irrit. 2	H400 H410 H318 H315
Hydrocarbures aromatiques C10, > 1% naphthalène ¹	Non disponible	919-284-0	0.05 – 0.5%	Aquatic Chronic 2 Asp. Tox. 1 STOT SE 3	H411 H304 H336

¹ Substance non décrite dans l'annexe VI de la directive communautaire 1272/300/CE, Partie 3

3.2 Autres composants

Nom	CAS-No.	EC-No.	Poids %
Huile minérale hautement raffinée ¹	-	-	90 – 100%

¹ Le mélange contient des huiles minérales hautement raffinée contenant moins de 3% m/m de DMSO, conformément à la norme IP346.

Voir la Section 16 pour le texte intégral des symboles mentionnés dans cette section.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH)
et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version : 3.4

Date de la révision : 25.11.2015

Date d'impression : 25.11.2015

Page 3 / 9

INJEXION 5 ESSENCE (PROFESSIONNEL)

SECTION 4

PREMIERS SECOURS

4.1 Conseils généraux

Montrer cette fiche de sécurité au(x) médecin(s).

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente, ni nourriture, ni boisson.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

4.2.1 Inhalation

Se déplacer à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

4.2.2 Contact avec la peau

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, appeler un médecin. Retirer les vêtements souillés et les laver avant réutilisation.

4.2.3 Contact avec les yeux

Rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation persiste, consulter un spécialiste.

4.2.4 Ingestion

Ne pas faire vomir.

Dans tous les cas, appeler un médecin immédiatement.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les accidents, les blessures et l'environnement.

Symptômes	Les signes et symptômes de l'acné / la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la peau aux endroits exposés. L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.
-----------	---

Nature du danger	Pas de donnée disponible
------------------	--------------------------

Traitement	Traiter selon les symptômes.
------------	------------------------------

SECTION 5

MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- **Agent recommandé** : mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.
- **Agent contre-indiqué** : jet d'eau

5.2 Risques particuliers

Produits de décomposition : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, composés organiques et non-organiques non identifiés.

5.3 Conseils aux pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé ; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH)
et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version : 3.4

Date de la révision : 25.11.2015

Date d'impression : 25.11.2015

Page 4 / 9

INJEXION 5 ESSENCE (PROFESSIONNEL)

Porter une combinaison de pompier conforme à la norme en vigueur (EN469).

5.4 Autres indications

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

SECTION 6

MESURE À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Protection individuelle, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation appropriée et/ou porter une protection respiratoire suffisante

Éliminer les sources d'inflammation

Prévenir tout contact avec la peau ou les yeux.

Eloigner les personnes non protégées.

Veuillez consulter les informations figurant en 4.

6.2 Protection pour l'environnement

Contenir le déversement en utilisant un système de rétention.

Ne pas contaminer les nappes phréatiques avec les substances chimiques (égouts, rivières, caniveaux, fossés, étendues d'eau ...) ainsi que le sol.

Alerter éventuellement le voisinage.

Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour l'homme et pour l'environnement.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Absorber avec un produit absorbant (argile, sable, terre ou autre) et évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la législation en vigueur.

6.4 Autres indications

Éliminer le produit renversé et nettoyer immédiatement.

SECTION 7

MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler dans un lieu bien ventilé, à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer.

De grandes quantités (> 100 l) doivent être manipulées dans des locaux prévus à cet effet (électricité et matériel EX, mesures contre la formation d'électricité statique, bacs de rétention, etc.).

Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter l'inhalation des vapeurs et/ou brouillard.

Suivre les instructions fournies par le fabricant.

Conserver les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

7.2 Conditions de stockage sûr y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans des récipients étanches, à l'écart de toute source d'ignition, dans un endroit frais et ventilé.

Stocker à température ambiante (maximum de 40°C).

De grandes quantités (> 100 l) doivent être stockées dans des locaux prévus à cet effet (électricité et matériel EX, mesures contre la formation d'électricité statique, bacs de rétention, etc.)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH)
et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version : 3.4

Date de la révision : 25.11.2015

Date d'impression : 25.11.2015

Page 5 / 9

INJEXION 5 ESSENCE (PROFESSIONNEL)

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui auquel le produit est destiné.

Les conteneurs en polyéthylène ne doivent pas être exposés à des températures élevées à cause du risque de déformation possible.

SECTION 8

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Mesures techniques :

Non disponible

Valeur limite au poste de travail :

Naphtalène :

VME [mg/m³] : 50

VME [ppm] : 10

VLE [mg/m³] : non disponible

VLE [ppm] : non disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Privilégier les mesures d'ordre technique et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

8.3 Equipement de protection individuelle

Privilégier les mesures d'ordre technique et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles. Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit. Assurer l'entretien approprié de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition (équipement de protection personnelle, ventilation par aspiration...). Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle telles que le lavage des mains après manipulation. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer tout contaminant. Veiller au bon entretien des locaux.

- Protection respiratoire: Aucune dans des conditions normales d'utilisation (ventilation adaptée)
- Protection des mains: Gants résistants aux solvants répondant à la norme européenne EN374
- Protection des yeux: Lunettes de sécurité
- Protection de la peau: Vêtements de travail appropriés (coton...)

8.4 Contrôles de l'exposition de l'environnement

Eviter de polluer les canalisations et les nappes phréatiques avec les substances chimiques.

SECTION 9

PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information générale

Aspect :

Forme

Liquide

Couleur

Rouge

Odeur

Légère odeur d'hydrocarbure

9.2 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

pH : pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition : pas d'information disponible
Point d'éclair : > 74 °C

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH)
et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version : 3.4

Date de la révision : 25.11.2015

Date d'impression : 25.11.2015

Page 6 / 9

INJEXION 5 ESSENCE (PROFESSIONNEL)

Inflammabilité	:	pas d'information disponible
Danger d'explosion	:	pas d'information disponible
Propriétés comburantes	:	pas d'information disponible
Pression de vapeur	:	pas d'information disponible
Densité	:	0.899 g/ml (20 °C)
Solubilité	:	peu soluble dans l'eau
Coefficient de partage	:	pas d'information disponible

9.3 Autres informations

Aucune

SECTION 10

STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Pas de données disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions ambiantes standard.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Matières à éviter : oxydants puissants

10.4. Conditions à éviter

Température > 50°C

10.5. Matières à éviter

Pas de données disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal.

SECTION 11

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Des données toxicologiques n'ont pas été spécifiquement établies pour ce produit. Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessous concerne le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Estimé faiblement toxique

Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Possibilité d'irritation légère. Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les pores et entraîner des troubles (acné, folliculite).

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Possibilité d'irritation légère.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non considéré comme un agent de sensibilisation

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH)
et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version : 3.4

Date de la révision : 25.11.2015

Date d'impression : 25.11.2015

Page 7 / 9

INJEXION 5 ESSENCE (PROFESSIONNEL)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Considéré comme ne présentant pas de risque mutagène.

Cancérogénicité

Estimé non cancérogène. Les types d'huiles minérales contenues dans le produit se sont avérés non cancérogènes dans des études par enduction de la peau sur animal. Les huiles minérales hautement raffinées ne sont pas classées comme étant cancérogènes par l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (AIRC).

Toxicité pour la reproduction

Pas d'information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Pas d'information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Pas d'information disponible

Danger par aspiration

N'est pas considéré comme un danger en cas d'aspiration.

Effets potentiels sur la santé

Inhalation Pas d'information disponible

Ingestion Pas d'information disponible

Contact avec la peau Pas d'information disponible

Contact avec les yeux Pas d'information disponible

11.2 Informations supplémentaires

Pas d'information disponible

SECTION 12

INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Des données écotoxicologiques n'ont pas été spécifiquement établies pour ce produit. Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessous concerne le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

12.1 Ecotoxicité

Toxique pour les poissons.

LC50 aigu (poisson d'eau douce) < 1 mg/l (selon les données des composants)

EC50 aigu (invertébré d'eau douce) < 1 mg/l (selon les données des composants)

12.2 Persistance et dégradabilité

Substance	Type de test	Durée (jours)	% dégradation
Hydrocarbones aromatiques, C10	Respirométrie manométrique	28	58

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH)
et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version : 3.4

Date de la révision : 25.11.2015

Date d'impression : 25.11.2015

Page 8 / 9

INJEXION 5 ESSENCE (PROFESSIONNEL)

SECTION 13

CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Déchet spécial : Elimination du produit non-utilisé, des emballages vides non nettoyés et des résidus uniquement par une entreprise spécialisée. Pas de mélange avec d'autres déchets.

13.2 Informations complémentaires

Aucune

SECTION 14

INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

No ONU 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

UN 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID

Désignation pour l'expédition	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A				
Classe	9	Groupe d'emballage	III	Etiquette	9
Code de classification	M6	Identification du danger	90		

IMDG

Désignation pour l'expédition	-				
Classe	-	Groupe d'emballage	-	Etiquette	-
Code de classification	-	Identification du danger	-		

IATA-DGR

Désignation pour l'expédition	-				
Classe	-	Groupe d'emballage	-	Etiquette	-
Code de classification	-	Identification du danger	-		

Dispositions spéciales : 640C, 274, 601

14.4 Danger pour l'environnement

Pas d'indication disponible

14.5 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme aux règlements 1907/2006/CE (REACH)
et 1272/2008/CE (CLP – annexe VI)

Version : 3.4

Date de la révision : 25.11.2015

Date d'impression : 25.11.2015

Page 9 / 9

INJEXION 5 ESSENCE (PROFESSIONNEL)

Précautions individuelles	:	Pas d'indication disponible
Mesures d'urgence en cas d'accident	:	Pas d'indication disponible
Autres données	:	-

14.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Aucune donnée disponible.

SECTION 15

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16

AUTRES INFORMATIONS

Classification des composants selon 1278/2008/CE (CLP)

Asp. Tox. – Danger par aspiration

Eye irrit. – Irritation oculaire

Eye Dam. – Lésions oculaires

Skin irrit. – Irritation cutanée

Aquatic Chronic – Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique

Aquatic Acute – Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë

Flam. Liq. – Liquide inflammable

STOT SE – Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Texte des phrases H :

H226 – Liquide et vapeurs inflammables

H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 – Provoque une irritation cutanée

H318 – Provoque des lésions oculaires graves

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux

H336 – Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avertissement aux utilisateurs

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état de nos connaissances relatives au produit indiqué et à la date indiquée. Elles sont données de bonne foi. Elles ne peuvent être considérées comme une liste exhaustive et ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations et la responsabilité qui lui incombent. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.